

AMEUBLEMENTS
DÉCORATION
MERCIER
FRÈRES
179, Rue Nationale
LILLE

LUSTRIERIE
PAPIERS PEINTS

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Nord-Est	3 mois, 22.00	6 mois, 40.00	1 an, 75.00
Autres départements	— 22.00	— 40.00	— 75.00
Belgique	— 22.00	— 40.00	— 75.00
Union Postale	— 22.00	— 40.00	— 75.00
Tarif B.	— 22.00	— 40.00	— 75.00

ANNONCES
REDACTION

ROUBAIX	65 à 71, Grande-Rue, Tél. 84 et 19.04, Inter 6
TOURCOING	58, rue Carot, Tél. 57.
LILLE	2, rue Friedberg, Tél. 57.07.
PARIS	31, boulevard de la Chapelle, Louvre 09.40.
MOUScron	109, rue de la Station, Tél. 5.44.

**DE LA SANTE
DE VOS PIGEONS**
...dépend le succès aux
prochaines concours.
Rappelez-vous que vous
trouverez toujours les
produits colombo-philes de
toutes marques : Deminot,
Riga, Hamlet, Fichet,
Régis, etc., etc., à la
Pharm. du Progrès
A. DELAERE, Pharm.
163, Grande-Rue, 163
ROUBAIX

BILLET PARISIEN L'Anschluss devant la Chambre

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 7 MAI (MUSCIT).
La discussion des interpellations sur le projet d'union douanière austro-allemande a été abordée cette après-midi. Une des caractéristiques de la séance a été que les divers interpellateurs, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont présenté à peu de choses près, les mêmes arguments. Ils ont tous souligné le caractère illégal de l'Anschluss économique, qui est en violation de la convention européenne. La commission pratique des interpellations qui ont été développées aujourd'hui est que la Chambre ne saurait approuver le Gouvernement qui s'est montré à Genève, où l'Anschluss a été évité, une attitude d'opposition irréductible à ce projet.
M. Brandt a interrompu le discours de M. Ybarnegaray et dit que la France ne sera pas isolée à Genève lorsque l'affaire sera évoquée. L'interpellation du ministre des Affaires étrangères laisse prévoir que le discours qu'il prononcera demain ou après-demain en réponse aux interpellations ne manquera pas de faire une bonne place au Parlement et par là même les députés qui ont pris la parole cette après-midi ont exprimé les préoccupations du public en disant que la France doit s'efforcer de rallier à ses conceptions tous ses alliés d'Europe et à marcher la main dans la main avec les alliés d'Amérique. Les députés de la Droite ont surtout insisté sur la nécessité de maintenir la politique de la France, compatible avec l'établissement de la paix en Europe, au plus haut degré, constituant une des conditions nécessaires à cette organisation, sera certainement défendue par M. Pierre Laval et André Girard.
M. de Broqueville a dit que le ministre des Affaires étrangères parlera au nom de la France, on pourra peut-être tirer des conclusions quant à sa candidature à l'Élysée. Avant d'attendre à ce que les prochaines sessions parlementaires donnent lieu à un débat passionnant et intéressant.

LETTRÉ DE BRUXELLES « Rerum Novarum » et les socialistes

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARISIEN.)

BRUXELLES, 7 MAI 1931.
L'œuvre de la Religion, les socialistes ont une double attitude. En Belgique, ils sont essentiellement anticléricals. Ils ont des Maisons du Peuple où sont installés des Cercles de libre-pensée, pour lesquels ils font une propagande active et il y a belle lurette qu'ils organisent des piquets rouges ou des cérémonies laïques qui défilent, dans leur pensée, remplacer les prières commémoratives.
En France, autre conduite. Les socialistes ne sont pas anticléricals, sauf dans quelques grands centres. Ils n'attaquent pas de front la Religion. Ils la considèrent comme affaire privée. La loi, au lieu d'être appliquée aux masses laborieuses hollandaises, oblige les socialistes à une tolérance opportuniste. Mais, une fois le socialisme est irréligieux dans son essence. Pour lui, la Religion est l'opium qui engourdit le peuple et l'empêche de se révolter. Pour lui, la Religion met, dans le ciel de l'humanité, des étoiles qui l'éblouissent et le trompent. La Russie n'était pas là pour montrer qu'après avoir imposé à ce grand peuple l'athéisme obligatoire, les bolcheviks ne l'ont fait parcourir qu'à un standard de vie dont les ouvriers européens, aux dires de M. Vandervelde, ne se concentreraient pas. L'œuvre de la grande encyclopédie de Léon XIII, « Rerum Novarum », ne pouvait pas passer inaperçue des socialistes. Qu'étaient-ils donc de cette inimitié parabolique du Travail, d'une si haute sagesse et d'un si généreux esprit de justice ? Le Bulletin officiel des Étudiants socialistes vient de répondre. « Rerum Novarum », dit-il, « est une œuvre sociale qui a été écrite par un prêtre catholique, contre ceux qui se révoltent, qui affirment que la division des classes ne sera pas éternelle, et qui poursuivent l'expropriation capitaliste. »
Voilà tout ce que retient de l'encyclopédie immortelle le Bulletin des Étudiants socialistes. Le « Rerum Novarum », organe officiel du socialisme allemand, écrit plus tard quand, suivant l'apparition de « Rerum Novarum », il écrivait : « Le Pape a pris les devants sur les gouvernements et les princes des États catholiques. »
Mais l'organe des étudiants socialistes, belge et plus loin, « Rerum Novarum », lui oppose les conclusions : « Dans ces conditions, ce serait une véritable duplicité de s'observer, vis-à-vis de l'Église catholique, une attitude neutre, sans prétexte que la religion est affaire privée. Nous devons nécessairement répondre par la lutte. »
C'est avec l'opinion de M. Vandervelde à laquelle, d'ailleurs, le Bulletin des Étudiants socialistes se réfère.

La première journée de l'Exposition coloniale



M. DOUMERGUE ARRIVE À L'EXPOSITION, ACCOMPAGNÉ DU MARÉCHAL LYAUTEY (WIRE WORLD PHOTOS.)

La question des salaires à Roubaix-Tourcoing

La Commission intersyndicale patronale accepte de reporter au 18 mai la date de la baisse des salaires pour que le Gouvernement puisse agir entre-temps.
Nous avons reçu de la Commission intersyndicale patronale la note suivante :
La Commission intersyndicale patronale de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing s'est réunie le 7 mai 1931. Sa délégation, qui s'était rendue le 6 mai auprès du Ministre du Travail sur son invitation, lui a rendu compte de cette visite.
La Commission intersyndicale patronale a pris acte de la demande faite par M. Lantier, au nom du Gouvernement, tendant à reporter au 18 mai la diminution des salaires autorisée pour le 11 mai et déjà retardée à maintes reprises. M. le Ministre du Travail avait vivement insisté auprès des délégués patronaux sur l'intérêt qu'il y aurait à accorder un nouveau délai, celui-ci permettant au Gouvernement de faire les interventions utiles auprès des organisations ouvrières.
La Commission intersyndicale patronale croit de son devoir de signaler que les retards successifs apportés à la diminution des salaires causent un préjudice considérable à l'industrie textile; les prix de revient ne sont pas diminués et la crainte d'un conflit indispose la clientèle et retarde encore les ordres.
Cependant, la Commission intersyndicale patronale veut donner une nouvelle preuve de l'esprit de conciliation qui anime et qui est déjà retardé par le retard de Roubaix-Tourcoing. Elle ne veut négliger aucune occasion d'écrire une grève générale dont les conséquences seraient incalculables pour les ouvriers et pour l'industrie. Elle accepte donc de reporter au 18 mai la diminution des salaires, en répétant que son secrétaire général reste à la disposition des organisations ouvrières pour toutes les ententes qu'elles pourraient demander.
La Commission intersyndicale patronale se tient aussi à la disposition du Gouvernement pour lui apporter son plus entier concours dans les efforts qu'il fera pour amener une solution amiable du différend qui divise momentanément les patrons et les ouvriers.

UNE DÉCLARATION de M. Doumer avant l'élection présidentielle

Paris, 7 mai. — M. Paul Doumer, président du Sénat a bien voulu nous faire, ce soir, les déclarations suivantes :
Je me suis fait un devoir de ne prendre aucune part aux polémiques provoquées par l'élection à la présidence de la République et de ne pas réitérer les assertions erronées ou fausses qui ont été produites. Je dois au Sénat qui m'a fait le grand honneur de m'appeler à le présider, depuis tantôt cinq ans, de respecter cette règle. Toutefois, il ne m'est pas possible de laisser passer, sans protester, les allégations qui tendent à me représenter comme l'adversaire d'une politique de paix. J'ai trop connu les atrocités de la guerre, pour que ma volonté d'éviter de nouveaux conflits sanglants puisse être mise en doute par quiconque. Uniquement préoccupé de l'intérêt général du pays, de la sauvegarde des institutions républicaines et du maintien de la paix intérieure et extérieure, le président de la République ne peut et ne doit être l'homme d'aucun parti, puisqu'il reste l'arbitre de tous.

La Commission d'enquête a entendu M. Améline

Paris, 7 mai. — La Commission d'enquête a entendu, ce matin, M. Améline, commissaire aux délégations judiciaires, sur les perquisitions qu'il a opérées à la Banque Oustrie et notamment sur les conditions dans lesquelles ont été trouvés réunis les dossiers concernant MM. Millot, Goyard et Muisset.
On s'est préoccupé, en outre, de savoir comment le bruit s'était répandu à la Chambre de la découverte de ces dossiers, avant que la Commission en ait été officiellement informée. Il résulterait des explications de M. Améline, que cette indiscretion n'aurait pu être commise que soit par le personnel judiciaire, soit par des fonctionnaires de la police, soit par des employés de la Banque Oustrie.
M. Améline a déclaré avec force qu'il plaçait ses collaborateurs au-dessus de tout soupçon et qu'il s'était indigné lorsqu'il avait appris cette indiscretion.

Les assassins des fermiers de Nibas sont arrêtés

Le double et épouvantable crime de Nibas dont nous avons relaté hier les détails, a produit une profonde émotion dans toute la région abbevilleoise.
Les victimes, M. Alfred Delahaye, âgé de 73 ans, et sa femme, Mlle Marie Delahaye, 82 ans, tous deux colporteurs, occupaient sur la Place du Village de Nibas une maison composée de vastes pièces à usage de cuisine, salle, chambres et dépendances, granges et écuries. Ils possédaient plusieurs hectares de terrains qu'ils louaient à différents cultivateurs.
Tous deux aimaient l'argent; ils avaient amassé une certaine fortune et vivaient plutôt aisément, n'ayant que très peu de relations avec les habitants du village.
Comme nous le disions hier, ils recevaient fréquemment la visite d'hommes d'affaires, démarcheurs, remises, etc., qui venaient très bien en ces lieux paysans rusés aimant les bonnes affaires.
D'après les renseignements fournis par l'enquête et les constatations qui ont pu être faites, le crime a été commis vers 15 h. 30. Lors de la visite des assassins, les riziards, en effet, n'avaient pas encore mangé; leurs assiettes étaient sur la table de la cuisine et la soupe se trouvait sur le feu.
C'est dans une autre salle dont le seul mobilier se composait d'un lit étroit, d'une table ronde et d'un coffre, que M. Delahaye et sa femme furent assassinés et ligotés, après que répondant aux sollicitations des visiteurs, le septuagénaire eut ouvert son coffre pour y prendre des titres.
Jeudi matin, les enquêteurs parvenaient à établir que l'automobile qui avait servi aux bandits avait été prise dans un garage d'Amiens et qu'elle était conduite par Louis Genty, 24 ans, mécanicien à Amiens.
A l'intérieur de la voiture fut découvert un bout de cigarette semblable à celles que fumait habituellement un individu soupçonné par la Sûreté. Ce simple « mégot » permit ainsi de découvrir l'un des meurtriers et par là suite, ses complices. Ce sont : Marceau Cuna, âgé de 25 ans, représentant d'une société de capitalisation, à Amiens, et Alfred Guillemont, 31 ans, chauffeur de camion, à Amiens.
Les perquisitions ont été opérées aux domiciles respectifs des bandits. Elles n'ont donné aucun résultat. Genty et Cuna prétendent que les titres volés ont été emportés par Guillemont et comme celui-ci n'a pas encore avoué, on ne peut savoir ce qu'ils sont devenus. Les trois bandits ont été emmenés jeudi soir à 19 heures, en automobile, pour être remis au Parquet d'Abbeville.
Leur arrestation a causé à Amiens une vive sensation.
Genty et Guillemont étaient déjà connus de la police pour des délits ordinaires, mais Cuna est assez bien considéré.
Il ne semble pas douteux cependant que le coup a été préparé par lui, car sa qualité de démarcheur lui était connue des victimes et leur inspira confiance.
En conduisant à Abbeville les assassins de Nibas, le capitaine de gendarmerie Lesort a recueilli les aveux de Guillemont, qui a dénoncé également comme indicateurs du coup les nommés Emile Ducastel, âgé de 30 ans, démarcheur financier à Amiens et Daniel Machuel, représentant de commerce à Amiens, âgé de 35 ans. Ces deux derniers ont été arrêtés jeudi soir par la Sûreté d'Amiens.

La Chambre a commencé hier la discussion des interpellations sur la politique extérieure

Paris, 7 mai. — La séance est ouverte à 15 heures.
L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique extérieure du gouvernement.
M. Nogaro monte le premier à la tribune. Il attire l'attention sur l'accord passé le 11 mars entre l'Allemagne et l'Autriche. Cet accord avait débordé et présenté comme un accord économique, mais l'opinion publique française n'a pas tardé à y voir un accord politique. Il faut en effet une pression extra-économique très forte pour qu'un tel accord puisse être conclu. Si, en effet, un peuple de 70 millions d'habitants, au centre de l'Europe, tend à passer à 70 ou 80 millions, cela ne peut pas se produire sans danger pour la paix.
M. Chassaing-Geyon. — Vous faites de la politique extérieure pure.
M. Nogaro. — Bien entendu, et en dehors de tout esprit de parti; c'est l'objet même de mon interpellation. (Applaudissements de nombreux bancs).
Ce projet douanier est contraire aux engagements pris par l'Allemagne et l'Autriche vis-à-vis des nations bénéficiaires de la clause de la nation la plus favorisée.
M. Nogaro croit que cet événement est en rapport avec l'échec de la trêve douanière générale portant sur les prix de l'importation, de l'exportation et les tarifs douaniers.
Il se déclare partisan de la Fédération européenne et souhaite que l'on remédie promptement à la crise économique. Enfin, il déclare que l'intérêt national est trop haut pour que l'esprit de parti puisse être l'enjeu de ce débat. Il souhaite que le gouvernement donne les informations

La médaille militaire des réserves

Paris, 7 mai. — Le Journal officiel communique aujourd'hui la publication d'une longue liste de médailles militaires attribuées au titre des réserves.
Cette liste, qui comprend près de 5000 noms, forme la cinquième et dernière tranche du tableau de concours de 1929.
M. Fougère, président de la Commission des médailles, interpelle sur les mesures que le ministre des Affaires étrangères compte prendre à l'égard de l'union douanière austro-allemande.
Il demande à M. Briand d'être irréductible dans son opposition à l'Anschluss économique qui ruinerait l'œuvre de coopération européenne. L'union européenne doit être fondée sur la bonne foi et la solidarité des nations. L'Autriche ne saurait abdiquer son indépendance en acceptant l'Anschluss avec le plus puissant empire industriel.
M. Margain, député radical-socialiste de la Seine, interpelle sur la politique extérieure du Gouvernement et sur les avantages que l'Allemagne a pu tirer en utilisant à notre détriment. Il envisage la politique à suivre devant l'attitude de l'Allemagne et regrette que la politique française n'ait pas suffisamment tenu compte, comme la politique allemande, des évolutions sociales. Il conclut que la France doit largement adopter les méthodes modernes de production.
M. Ybarnegaray estime que l'accord austro-allemand n'est pas un accord douanier, mais une véritable assimilation. Il rappelle que cet accord a produit une réaction immédiate, parce qu'il évoquait les plus mauvais moments de la politique impériale d'annexions. C'était le premier défi des vaincus aux vainqueurs. (Applaudissements). M. Briand n'a pas pu s'empêcher à la tribune du Sénat de dire sa surprise et son amertume.
(Lire la suite page 2.)

Où en est l'Anschluss ?

Londres, 7 mai. — M. Henderson, ministre des Affaires étrangères, a qui l'on demandait, à la Chambre des communes, où en étaient les négociations concernant le projet d'union douanière austro-allemande, a dit qu'il croyait savoir que les pourparlers entre l'Allemagne et l'Autriche avaient été suspendus, en attendant la discussion à Genève.
D'autre part, dans un article intitulé « La victoire diplomatique de la France sur l'Europe », le Daily Express écrit que la France a enregistré la victoire diplomatique la plus brillante de l'après-guerre en réussissant, en quelques semaines, à négocier les plans de rapprochement ou d'union économique entre l'Allemagne et l'Autriche, l'Allemagne et la Roumanie, la Roumanie et la Hongrie.
« Ce succès triomphal, ajoute ce journal, montre que la France est la puissance politique dominante de l'Europe actuelle et que son empire est sans précédent sur la diplomatie européenne. »

Le monument de la Victoire à Tourcoing



LE MOTIF CENTRAL DU MONUMENT (Photo J. de R.)
Nous avons dit hier que les ouvriers qui travaillent au monument de la Victoire à Tourcoing enlevaient le baraquement dont l'œuvre était recouverte.
Cette opération s'est achevée jeudi dans la journée et l'ensemble imposant du monument qui s'élevait en venant de Roubaix ou de Lille, dans l'axe du Boulevard Gambetta apparaît en totalité.
L'œuvre de M. Brasseur, dont nous avons expliqué la signification, sera inaugurée le dimanche 17 mai. En attendant cette date, les alentours du monument dont le Square où l'entrée est encore interdite, seront appropriés afin de former le cadre indispensable à ce magnifique témoignage du souvenir envers les morts de la Guerre.

Les Peaux-Rouges à Paris



Les Peaux-Rouges, venus pour l'Exposition coloniale, visitent Paris. Les voici place de la Concorde, exécutant un morceau, à la grande joie du public. (W.P.R.)

UNE NOTE DES SYNDICATS LIBRES

Comme il a été annoncé aux assemblées générales tenues dans les principales localités, les Syndicats libres sont disposés à user de tous les moyens de discussion au sujet du problème des salaires actuellement posé dans l'industrie textile.
C'est pourquoi, comme il a été dit aussi au cours des réunions, des assemblées générales nouvelles ne se tiendront qu'à la suite des dernières interventions des Syndicats libres.
Les syndicats sont donc priés de suivre attentivement chaque jour, dans le Journal de Roubaix, les indications qui peuvent être insérées à ce sujet.
Il convient que ceux-ci ne manquent pas de se rendre à tout appel qui serait adressé, en raison même de la gravité de la situation.
Une réunion de commission a eu lieu jeudi dans la soirée au siège des Syndicats libres. Au cours de cette réunion, il fut décidé que des délégués se rendront aux réunions prévues par le ministre du Travail.
LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SYNDICAT CÉGESTISME SONT REMISES À UNE DATE ULTÉRIEURE
Le Comité franco-belge du textile nous communique la note suivante :
Par suite de la décision prise par

Le jeune ingénieur Bourdin est acquitté

Paris, 7 mai. — Le début de cette deuxième audience du procès André Bourdin, l'ingénieur qui tua sa fiancée, est consacré à l'audition des amis de l'accusé, c'est-à-dire aux témoins de moralité. Ils tiennent à affirmer les qualités de cœur et d'intelligence d'André Bourdin.
C'est ainsi que M. Guillet, directeur de l'École centrale fait de son ancien élève un vif éloge et demande aux jurés toute leur indulgence.
M. Henry Torrès, au banc des parties civiles défend ensuite la mémoire de la victime, Christiane Aubin.
L'avocat général Cassagneau dans son réquisitoire, expose la préméditation de l'accusé. Cependant il ne s'oppose pas aux circonstances atténuantes.
Dans une longue plaidoirie M. de Moro-Giafferri qui défend l'ingénieur meurtrier, s'attache à montrer la vie de Christiane Aubin et de sa mère. Et il termine en demandant l'acquiescement.
Après une longue délibération, les jurés retiennent avec un verdict négatif sur toutes les questions. En conséquence la Cour d'assises prononce l'acquiescement de l'ingénieur André Bourdin.

Il y a six ans, Saret et les sœurs Schmidt avaient assassiné un homme et une femme et dissous les cadavres dans le vitriol

Marseille, 7 mai. — La police de Sûreté vient de découvrir que l'agent d'affaires Saret et les sœurs Schmidt, arrêtés pour escroqueries de 1.700.000 francs au préjudice de plusieurs Compagnies d'assurances sur la vie, s'étaient, il y a six ans, rendus coupables d'un double assassinat.
Un homme et une femme dont on ignore encore l'identité avaient été tués et les corps dissous dans du vitriol.
Avec les inspecteurs Cécaldi et Bugère il se rendit à la villa de « L'Ermitage ». Il n'y découvrit rien, six années ayant passé et des transformations ayant été faites.
Se rendant à la prison où sont détenues les sœurs Schmidt, M. Cals interrogea séparément les deux Allemandes.
Des contradictions grossières lui furent immédiatement devinées qu'il avait eu quelque chose de grave. C'est alors que fut interrogé l'agent d'affaires Georges Saret qui dit « Saret » détenu à la prison Chare. Se croyant